

**Pourcentages pris en charge par le SDE76 pour les travaux programmés :**

	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE			Adhérent conservant la TCCFE
	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.	Tous réseaux
Renforcement	100 %	100 %	30 %	20 %
Extension éligible	95 %	95 %	30 % hors terrassement	20 %
Effacement réseaux	75 %	75 %	30 %	20 %
			Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent conservant la TCCFE
Eclairage public (matériel ou travaux indépendants), solaire			65 %	20 %
MDE			80 %	20 %
Travaux télécom isolés et « hors protocole » Orange			0 %	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)			80 %	80 %
Pour les 90 bornes de recharge de véhicules électriques et les communes désignées dans l'AMI ADEME - REGION - SDE76	Fonctionnement		100 %	100 %
	Investissement		100 %	100 %

**Plafonds de dépenses du SDE76 en éclairage public :**

	Plafonds de dépenses subventionnables		Plafonds de dépenses subventionnables : en site classé ou inscrit à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €		6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	800 €		1 150 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	8 mètres	1 750 €	2 500 €
	9 mètres	1 850 €	
	10 mètres	1 950 €	
	11 mètres	2 050 €	
	12 mètres	2 150 €	

**Participations du SDE76 en gaz :**

	Plafond	Taux
Etude APS ou APD du raccordement d'un bâtiment communal au réseau de distribution publique de gaz (détermination de la puissance de la chaudière à installer, bilan économique, choix technique)	5 000 €	50 %
Dossier de consultation des entreprises (DCE), mission de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché, suivi de chantier, réception, DGD	10 000 €	50 %
Etude préliminaire de faisabilité du raccordement d'une unité de production de biogaz sur le réseau de distribution publique du gaz	3 000 €	40 %
Etude détaillée du projet d'injection de biogaz produit par un projet sur le réseau de distribution publique du gaz	11 000 €	40 %
Contribution au réseau de 1 <sup>er</sup> établissement et au raccordement d'unité de production de biogaz	60 000 €	A étudier selon le résultat de l'Appel d'offres

## Tarif public de génie civil de desserte en adduction téléphonique sur les fourreaux de télécommunication propriété du SDE76 :

matériel, main d'œuvre, déplacement	prix HT	prix TTC
étude	321,00	385,20
<i>en fonction du mètre linéaire de Génie Civil</i>		
adduction téléphonique sous trottoir premier mètre indivisible	414,33	497,20
adduction téléphonique sous trottoir par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	160,25	192,30
adduction téléphonique sous chaussée premier mètre indivisible	465,94	559,13
adduction téléphonique sous chaussée par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	207,89	249,47
adduction téléphonique souterraine premier mètre supplémentaire supérieur à 10 mètres	sur mesure	
réfection de surface par mètre linéaire	selon BPU du SDE76 en vigueur	

## Tarif d'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 :

- Carte SODETREL - SDE76 : 10 euros TTC,
- Autre carte utilisée sur nos IRVE : pas de frais d'accès de la part du SDE76,
- Recharge :
  - Borne accélérée : 1,6 € htva (soit 1,92 euro de l'heure TTC) décompté à la seconde au prorata temporis pour les abonnés SDE76 - SODETREL, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
  - Borne rapide : 5 € le ¼ d'heure, 8 € la ½ heure, 10 € l'heure et au-delà.

## Tarif du service de conseil en énergie du SDE76 :

Taille de la commune ou de l'EPCI en habitants (population totale Insee année de l'adhésion)	Forfait annuel en €
1 - 499	450
500 - 999	750
1 000 - 1 999	1 100
2 000 - 4 999	1 450
5 000 - 9 999	2 750
10 000 et au-delà	3 900

### Travaux inopinés

#### INOPINES DE RENFORCEMENT :

Opérations de renforcement urgentes de faible montant, non connues lors de l'élaboration des programmes.

☛ *Pas de participation des collectivités adhérentes.*

*(ne bénéficient de ce programme que les communes sous régime rural)*

#### INOPINES D'EXTENSION :

**EXTENSION : puissance entre 0 et 36 kVa**

Desserte de biens communaux ou parcelles privées dans le champ d'application du code de l'urbanisme :

☛ *subventions du SDE76 : sur le domaine public : 60 % du coût H.T. des travaux souterrains et 50 % du coût H.T. des travaux aériens. Sur le domaine privé 40 % du coût H.T. des travaux.*

Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public :

- en souterrain : 44 €/ml
- en aérien : 20 €/ml
- sous fourreaux : 30 €/ml

Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé :

- en souterrain : 66 €/ml
- en aérien : 24 €/ml
- sous fourreaux : 36 €/ml

#### INOPINES DE SECURISATION :

Opération de mutation de fils nus par des câbles isolés.

☛ *Pas de participation des collectivités adhérentes.*

#### OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE RESEAUX :

Déplacement de supports ou socles gênants implantés en terrain privé.

☛ *Pas de participation des collectivités adhérentes.*

#### OPERATIONS TARIFS JAUNES : puissance entre 37 et 250 kVa

Desserte de bien communaux ou privés nécessitant une puissance comprise entre 37 et 250 KVA.

- Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public :  
1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA
- Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme :  
1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA
- **Partie privée** au-delà du C400/P200 : à la charge du pétitionnaire, Maîtrise d'Ouvrage Enedis

Type de raccordement	Facturation de la contribution à l'extension du réseau	Facturation à la contribution au branchement
Raccordement individuel	<p>a) <b>A la collectivité en charge de l'urbanisme</b></p> <p>Maîtrise d'Ouvrage Enedis Constructions et biens isolés autres qu'habitations principales : Facturation à la CCU de la contribution à l'extension du réseau selon barème Enedis</p>	Au demandeur par Enedis
	<p>b) <b>Au demandeur, sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU, dans le cas particulier :</b></p> <p>1. d'un équipement public exceptionnel 2. d'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme)</p>	
	<p>c) <b>Au demandeur lorsque l'extension demandée n'est pas liée à un acte d'urbanisme : 60 % du montant HT de la facture</b></p>	
Raccordement collectif en lotissement ou en immeuble	<p>a) <b>A la collectivité en charge de l'urbanisme</b></p> <p>Maîtrise d'Ouvrage Enedis Lotissements privés et divisions parcellaires, zones d'activités privées et zones artisanales privées : en dehors de l'assiette de l'opération, facturation à la CCU de la contribution à l'extension de réseau selon barème Enedis de la partie d'extension sur le domaine public</p>	Au promoteur ou au lotisseur ou au demandeur propriétaire d'une parcelle nue
	<p>b) <b>Au promoteur sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU dans le cas particulier :</b></p> <p>1. d'un équipement public exceptionnel 2. d'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme) Sur l'assiette de l'opération</p>	
Raccordement en zone d'aménagement concerté - ZAC	A l'aménageur, (public ou privé)	A l'aménageur ou au bénéficiaire occupant
Raccordement d'un producteur	Au producteur	Au producteur

(1) Extension pour puissance de 0 à 36 kva	SOUTERRAIN	AERIEN	SOUS FOURREAU
Dépenses - Barèmes	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public.	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
Extension pour puissance > à 36 kVa et < 250 kVa	quelle que soit la technique		
Dépenses - Barèmes	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage Enedis		